

RESTAURANT SCOLAIRE LA MARTYRE

Année Scolaire 2021 / 2022



Votre enfant sera scolarisé dans l'une des écoles de
LA MARTYRE
à la rentrée de septembre 2021 :

L'inscription à la cantine de La Martyre se fait sur « **mon espace famille** », commun aux garderies organisées par le SIPP, aux cantines de Ploudiry, Le Tréhou et La Martyre, à compter du 05 août 2021.

Le restaurant scolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

NB : Le mercredi, le restaurant est sous gestion ALSH/SIPP. Inscriptions auprès du SIPP.

TARIF REGULIER

Ce tarif s'applique aux repas pris régulièrement et prévus d'avance, à raison d'au moins 2 repas par semaine ;

- Enfant résidant à LA MARTYRE, PLOUDIRY ou TREFLEVENEZ : **3,60 €**
- Enfant résidant à LOC EGUINER : **4,57 €**
- Enfant résidant dans AUTRES COMMUNES : **5,55 €**

TARIF OCCASIONNEL :

6,00 €
(Quel que soit le lieu de résidence)

FACTURATION :

Chaque fin de mois.
Prélèvement automatique possible

Mon espace famille vous permet une inscription pour l'ensemble de l'année scolaire, si vous le souhaitez.

Toute modification par rapport à l'inscription initiale est à signaler pour le **MERCREDI** précédant la (ou les) semaine(s) considérée(s).

Dans ce cas, le tarif régulier pourra continuer à s'appliquer (si au moins 2 repas hebdomadaires).

Par contre **une présence ou une absence non signalée à temps** (c'est-à-dire pour le mercredi qui précède la semaine concernée) entraînera la **facturation du repas au prix « occasionnel »**.

Néanmoins, le repas d'un enfant absent sera facturé au tarif « régulier » s'il reste au moins 2 repas facturés par semaine.

Cas particulier enfant malade : cette absence justifiée, signalée dès que possible, n'entraînera pas de facturation du repas si un **certificat médical** est fourni sur **mon espace famille**. De même en cas de force majeure.

Toute **présence occasionnelle** doit être signalée **dès que possible** et sera facturée au tarif occasionnel.

Règlement intérieur

L'inscription d'un élève à la cantine implique le respect du règlement :

- au restaurant scolaire pendant le repas
- durant le temps de trajet : école / restaurant
- pendant le temps de présence sur la cour de l'école (récréation).

L'acceptation du règlement intérieur se fait sur « mon espace famille »
en cochant la case « consentement ».

Aucune inscription à la cantine ne pourra se faire sans ce consentement.

Ce règlement a pour objet de préciser les règles de vie en commun qui doivent permettre à chacun de se restaurer dans le respect d'autrui.

Article 1 : Le repas doit constituer un moment d'échanges et de convivialité : il est important que les enfants puissent déjeuner dans un climat de bien-être et de sécurité.

Article 2 : Entrée et sortie à la cantine doivent s'effectuer dans le bon ordre et en silence. Les enfants doivent respecter les règles d'hygiène et de politesse.

Article 3 : L'aménagement d'un menu spécifique sera assuré sur demande motivée de la famille et sur indication médicale (en cas de régime alimentaire). Le personnel n'est pas habilité à administrer les médicaments.

Article 4 : Il ne sera pas admis de voir l'enfant jouer avec la nourriture, ni la gaspiller, ni vider son assiette dans les plats.

De même, l'enfant ne devra pas dégrader le matériel et le mobilier (notamment petite cuillère, table...);
Il est interdit de lancer des projectiles de toutes sortes.

Article 5 : L'enfant devant se déplacer au réfectoire devra, préalablement, avoir obtenu l'autorisation du personnel de service et de surveillance.

Article 6 : Les jeux (cartes, ballon, ...) sont interdits au réfectoire.

Article 7 : Les élèves seront tenus d'observer les règles élémentaires de politesse.

Ils s'abstiendront en particulier, de faire des remarques désobligeantes ou injurieuses à leurs camarades ainsi que, bien entendu, au personnel de service et de surveillance, d'avoir à l'égard des uns et des autres des gestes déplacés (bagarres, jeux dangereux...).

Article 8 : Seules les personnes habilitées sont autorisées à pénétrer dans la cuisine et la salle de restauration.

Article 9 : Les manquements répétés au règlement intérieur donneront lieu à des avertissements adressés aux familles.

En cas de persistance de mauvais comportement, les faits seront examinés par un conseil constitué d'un représentant de chaque instance suivante : Cantine – Conseil municipal – Enseignants – Parents d'élèves.
Ils pourront décider l'exclusion temporaire ou définitive de la cantine selon les faits.

Article 10 : Les parents doivent veiller à régler le prix de la cantine dès réception de la facture.

Règlement adopté par le Conseil Municipal.

Chantal SOUDON, maire





Ce qui change à la rentrée :

Un guichet unique « *mon espace famille* »
À l'adresse <https://parents.logiciel-enfance.fr/sipp>

Vous inscrirez vos enfants aux services :

- Cantine,
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement « ALSH » (garderie périscolaire, accueil du mercredi, vacances),
- Sports été, séjours.

- ✓ Les modes d'inscription actuels (mails, papier, téléphone) ne seront plus valables.
- ✓ Vous devrez renseigner toutes vos données afin de pouvoir bénéficier des services.

Cette démarche est indispensable pour que vos enfants soient accueillis.


1^{ère} étape préalable à toute inscription à un service

Quand ? : à partir du 15/07/2021

Créez votre mot de passe en accédant à votre espace famille :

(<https://parents.logiciel-enfance.fr/sipp>) avec **votre adresse mail** communiquée précédemment à l'école, aux mairies ou au SIPP. Cette dernière doit être **valide** pour retrouver votre foyer sur le site.

Vérifiez et complétez les données de votre fiche famille (existante si votre enfant était déjà inscrit à un service cette année).

Vous validerez les règlements intérieurs et déposerez vos documents (un seul certificat médical commun aux différents services, fiche sanitaire de liaison, PAI et toute autre pièce, à l'aide de l'onglet « mes documents »). (Illustrations au verso) 

2^{ème} étape

Quand ? : A partir du 5 août, et avant le 31 août pour la rentrée scolaire 2021/2022

Réservez vos services (repas, garderie,) : voir notice jointe.



Les services administratifs restent à votre disposition pour vous accompagner, aux heures habituelles d'ouverture.

1. Complétez votre espace famille en ajoutant vos documents.

ACCUEIL M

+ AJOUTER UN NOUVEAU DOCUMENT

Documents affectés à

Documents affectés à

Sélectionner la personne à laquelle sera rattaché le nouveau document

Nouveau document pour (enfant)

Nom
Fiche sanitaire de liaison

Description
Description du document

Fichier à ajouter (Taille autorisée <= 5Mo et extensions PDF, JPG, JPEG et PNG)

1 (487.0 kB)

fiche sanitaire de liaison.pdf
487.0 kB

ENVOYER

2. Consultez vos documents (règlements, tarifs...).

SIPP - La Martyre - Ploudiry - Le Tréhou - Tréflévénez - Loc Eguiner - Saint-Eloy

MON FOYER MES ENFANTS RÉSERVATIONS MES FACTURES MES DOCUMENTS MESSAGERIE SE DÉCONNECTER

Mes documents
Mes Factures
Mes messages
Mes réservations

règlement ALSH 30 juin 2021 TÉLÉCHARGER

VOIR MES DOCUMENTS

3. Dans l'onglet « Réservations », vous devez consentir aux différents règlements pour les inscriptions :

SIPP - La Martyre - Ploudiry - Le Tréhou - Tréflévénez - Loc Eguiner - Saint-Eloy

ACCUEIL MON PROFIL MON FOYER MES ENFANTS RÉSERVATIONS MES FACTURES MES DOCUMENTS MESSAGERIE SE DÉCONNECTER

Consentements nécessaires pour réserver

J'ai lu et j'accepte les conditions inscrites dans le document 'règlement ALSH'

TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT

LE PORTAIL PARENTS

🔍 <https://parents.logiciel-enfance.fr/sipp>



Le portail parents, accessible 24h/24, est un service gratuit du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry et de ses communes membres, qui vous permet d'accéder sur internet, à un espace sécurisé et personnalisé, afin de gérer vos démarches.

Il permet de :

- Mettre à jour votre dossier
- Réserver les prestations en ligne
- Échanger avec votre collectivité
- S'informer sur l'actualité et l'activité des services



 **3D Ouest**
Logiciel Enfance



📍 CONTACT

Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry

tél : 02.98.25.16.52
inscription.enfance@sipp.bzh

Mairie de Ploudiry

Tél : 02.98.25.12.87
accueil@mairie-ploudiry.fr

Mairie de La Martyre

Tél : 02.98.25.13.19
mairie@lamartyre.bzh

Mairie de Le Tréhou

Tél : 02.98.68.02.04
secretariat@mairie-letrehou.fr



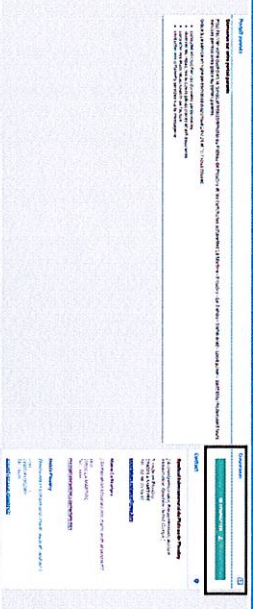
**SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES
avec mon espace famille**

Accessible 24h/24, il facilite les démarches de la famille

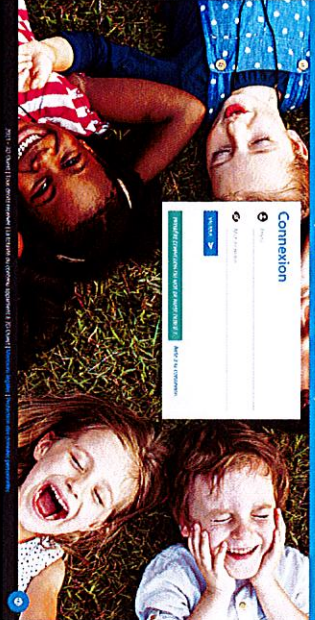
CONNEXION AU PORTAIL DES PARENTS

Connectez-vous sur votre portail parents à l'adresse suivante :

📄 <https://parents.logiciel-enfance.fr/sipp>



Logiciel enfance, cartine et périscope



CRÉER VOTRE MOT DE PASSE

Pour votre 1ère connexion, cliquez sur le bouton

[PREMIERE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIE ?](#)

Indiquez votre adresse mail et cliquez sur "Valider".

Vous recevrez un mail contenant un lien pour créer un mot de passe, valable 24h.

Suivez les indications pour définir un mot de passe conforme aux préconisations de la CNIL. Après validation, vous êtes redirigé sur la page de connexion.

Vous pouvez désormais renseigner votre email et votre mot de passe dans la partie "CONNEXION" prévue à cet effet.

ACCUEIL

Une fois connecté, vous retrouvez les **informations** laissées par les mairies ainsi qu'un **tableau de bord** synthétisant les principales informations de votre foyer.



INFORMATIONS PERSONNELLES

Depuis les boutons **MON PROFIL**, **MON FOYER** et **MES ENFANTS** consultez et complétez votre dossier administratif.

MES RÉSERVATIONS

Depuis le bouton **RÉSERVATIONS**, vous accédez au planning de votre enfant.



Cliquez sur **Informations à votre attention** afin de connaître les règles de blocage pour la réservation.

3 FAÇONS POUR RÉSERVER :

Cliquez pour réserver



Cochez les cases correspondantes aux jours pendant lesquels vos enfants profiteront des prestations. La case passe en vert et le statut "réservé" s'affiche au survol de la souris.

Vous pouvez réserver une prestation pour toute la semaine en cliquant sur le bouton de la **prestation**.

Vous avez également la possibilité de valider des **réservations en masse** sur la période de votre choix et en fonction de certains critères.

+ RÉSERVER EN MASSE

MES FACTURES

Depuis le bouton **FACTURES**, vous consultez l'historique de vos factures.



Cliquez sur **TELECHARGER** à droite pour consulter votre état récapitulatif.

Vous recevrez ensuite, par voie postale, votre **Avis des Sommes à Payer** où figureront les **Informations nécessaires** afin de vous permettre de régler votre créance.

MES DOCUMENTS

Depuis le bouton **DOCUMENTS**, téléchargez les documents génériques et personnalisés mis à votre disposition par le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry.



Vous avez également la possibilité de déposer des documents sur le Portail. Votre collectivité y aura accès.

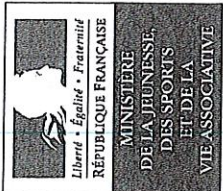
+ AJOUTER UN NOUVEAU DOCUMENT

MESSAGERIE

Depuis le bouton **MESSAGERIE**, vous pouvez contacter les différents services.



SE DÉCONNECTER



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Polioyéélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MÉDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
Précisez :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énéurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE :

TEL PORTABLE :

TEL TRAVAIL :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE :

TEL PORTABLE :

TEL TRAVAIL :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :